

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord - commune d'Artigues-près-Bordeaux

Le public est informé que par délibération n° 2025-74 en date du 7 février 2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'aménagement d'un cheminement piétons et vélos sur l'avenue du Moulinat, l'avenue de la Prairie et l'avenue du Périgord sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à la mairie d'Artigues-près-Bordeaux, 10 avenue Desclaux – 33370 Artigues-près-Bordeaux ;
- à la Direction Grands Projets Mobilités de Bordeaux Métropole : Immeuble Laure Gatet 1^{er} étage - 39-41 cours du Maréchal Juin - 33045 Bordeaux
- et sur le site internet de Bordeaux métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, **à compter du 21 février 2025**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

La Présidente de Bordeaux Métropole.